

## Déclaration préalable de la CFDT-VNF à la CSSCT Centrale du 19 septembre 2024

Mesdames, Messieurs de la direction, Membres de la CSSCT Centrale,

En préambule à cette CSSCT extraordinaire portant sur les démarches de prévention des RPS à VNF réunie ce jour à la demande de la CFDT-VNF et dans la continuité du rapport d'expertise DEGEST à la DT Nord-Est, nous tenons à souligner qu'une phase de négociation importante se termine avec les organisations syndicales représentatives CFDT-VNF et FO. Cette négociation riche et soutenue doit être saluée suite aux multiples réunions qui ont conclu à un accord global actant de nombreuses avancées salariales significatives pour les personnels.

Désormais, il appartient à la direction de respecter ses engagements et aux organisations syndicales de s'assurer de leur mise en œuvre.

En qualité de représentants des personnels dans cette CSSCT Centrale, nous nous attacherons bien évidemment à un tout autre aspect sur lequel, malheureusement, il reste fort à faire. Nous parlons ici des RPS qui découlent du projet de transformation de VNF à savoir : les incertitudes professionnelles du lendemain, les surcharges de travail suite à la suppression de 1000 postes en 10 ans, les tensions budgétaires, la multiplication de l'écristage, le mille-feuille hiérarchique, les lourdeurs administratives et nous en passons, cette liste n'est pas exhaustive et les exemples sont multiples.

Le rapport déjà produit par le cabinet DEGEST, cabinet d'expertise agréé mandaté par la CSSCT de la DT Nord-Est, indique notamment que *« nous sommes aujourd'hui face à un système délétère en lien avec des réorganisations « en réaction » et donc aucunement dans « l'anticipation », un encadrement consécutivement fragilisé et qui peine à expliquer les changements, un manque de méthodologie concernant la conduite du changement, et un manque de moyens et de méthodologie concernant la prévention primaire des RPS »*. Ce rapport fait suite à des visites de sites et d'ateliers et à la rencontre de 160 agents, dont 107 entretiens individuels et 21 entretiens collectifs. **Ce rapport est criant de vérité dont une large partie a déjà fait l'objet de nombreuses alertes par la CFDT-VNF. D'ailleurs, ce constat dépasse très largement la seule DT Nord-Est.**

Un plan d'action est proposé dans ce rapport. Si une priorité doit être faite dans les actions, **il ne s'agira pas pour la direction de procéder à un tri sélectif mais bien de traiter la totalité des risques et donc des préconisations qui devront trouver leur place dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).**

De plus, le rapport DEGEST ayant été présenté à la commission de suivi de la CSSCT, il semble logique désormais qu'un retour soit fait aux personnels, notamment ceux audités. **Ce rapport doit pouvoir être consultable par tous les personnels** et, en parallèle, la direction doit communiquer une synthèse et un plan d'action construit en concertation avec la commission de suivi.

Parallèlement, la direction de VNF a refusé d'étendre cette expertise sous le même format dans chacune des DT. Elle a proposé, via le cabinet SEMAPHORES, de déployer une démarche nationale de diagnostic afin d'évaluer, par des binômes formés et constitués à cet effet, l'exposition des personnels

de VNF aux RPS et le lien avec les organisations de travail. Ainsi des ateliers sont instaurés dans chacune des DT et au siège de VNF d'ici la fin de cette d'année.

Nous saluons le fait qu'enfin, les RPS semblent être pris au sérieux par la direction, même s'il aura fallu pour cela une action intersyndicale en DT Nord-Est et un arbitrage de l'inspection du travail pour impulser la réaction. **D'ores et déjà, nous vous alertons suite aux différentes remontées de nos sections syndicales que très peu de personnels d'exploitation et de maintenance s'inscrivent volontairement dans la démarche proposée.** Le fait que l'animation de ces entretiens ne soit pas externalisée doit certainement concourir à la réserve d'expression des personnels qui, à tort ou à raison, peuvent craindre le non-respect de l'anonymat de leur témoignage et des répercussions quant aux déclarations qu'ils pourraient être amenés à faire.

**Il est primordial de respecter le volontariat et qu'aucune pression ne soit exercée par la hiérarchie pour que les personnels s'y inscrivent. Pour autant, il est également primordial que dans ces ateliers, il puisse y avoir une représentation équilibrée de chaque catégorie de personnel au risque de fausser les conclusions qui en découleront.** A ce titre, il apparaît important pour la CFDT-VNF qu'un atelier spécifique composé des représentants du personnel soit également constitué. Ces derniers, disposant d'une proximité importante avec les personnels, doivent pouvoir s'exprimer quant au constat qu'ils font sur l'évolution des RPS dans l'établissement.

La CFDT-VNF entend laisser la chance à cette démarche avant de la critiquer. Pour autant d'ores et déjà, **nous indiquons qu'une conclusion à l'opposé du rapport réalisé au sein de la DT Nord-Est par DEGEST nous conduirait à nous interroger et, le cas échéant, à demander une contre-expertise externalisée** pour mettre en lumière la réalité et la gravité de la situation.

Nous parlons ici de gravité, car le contenu du rapport DEGEST est très inquiétant et alarmant. Nous entendons déjà la petite musique de la direction qui indique que ce rapport serait dans l'exagération et même orienté syndicalement. **Non seulement cette position est insultante pour un cabinet indépendant et agréé mais contribue à poursuivre le déni d'une réalité que nous constatons collectivement depuis quelques années.**

Aussi, pour la CFDT-VNF, il sera urgent, à l'instar du travail en cours à la DT Nord-Est, de procéder rapidement au bilan de ces ateliers dans les différentes DT et de mettre en œuvre un plan d'action national traduit dans le DUERP. Si les ateliers s'avéraient non représentatifs ou avec un taux de participation trop faible, la méthode retenue par la direction devra être revue. **Il serait inacceptable que la direction tire la conclusion facile que l'absence de volontaires signifierait que tout aille pour le mieux.**

Notre établissement est en pleine transformation et cela n'est pas sans impact direct ou indirect sur le personnel. Projets de réorganisation, centralisations, Flex-office, fermetures de centres, évolutions des méthodes et outils de travail, développement numérique, déménagements et modifications des conditions de travail, tous ces changements se font en même temps. Aussi, la CFDT-VNF tient à préciser que le plan d'action ne doit pas se limiter uniquement, une fois encore, à distiller davantage de formations et d'informations aux personnels. **Il s'agit d'attaquer les problèmes à la source et donc mieux accompagner le personnel dans la conduite du changement, donner du temps et les moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail et reconstruire un climat social serein.**

Mesdames et Messieurs de la direction, s'il faut le rappeler, n'oubliez pas que **les conflits interpersonnels sont le stade terminal des conflits d'objets de travail.** Aussi, vous limiter à déplacer un problème pour le reporter ailleurs n'est pas la solution. Quand il y a des tensions dans un service, **il est nécessaire, tel un arbre des causes pour un accident, de comprendre le cheminement qui a**

**conduit à de telles tensions.** Dans le cas contraire, les difficultés ne feront qu'amplifier et se généraliser.

Pour conclure cette déclaration, dans cette instance qui traite de la santé des personnels, **comment ne pas vous alerter sur toutes les inquiétudes et questions des agents publics qui découlent de la mise en place de la complémentaire santé obligatoire et encore plus sur les incertitudes quant au futur contrat de prévoyance.**

Le calendrier précipité, l'absence de visibilité sont là encore générateurs de stress et d'inquiétudes pour lesquels la direction n'a pas besoin de recourir à un expert pour en connaître les causes.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF à la CSSCT Centrale



VOIES  
NAVIGABLES  
DE FRANCE

NE LAISSEZ PAS LE HASARD  
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !

**DEVENEZ LE 1<sup>ER</sup> DÉFENSEUR  
DE VOS DROITS !**